

Consultation publique

Modification au plan d'urbanisme Règlement P-03-025

Modification au plan d'urbanisme et ajout d'un programme particulier d'urbanisme (PPU) applicable au site de l'Hôpital Louis-H. Lafontaine Arrondissement de Mercier / Hochelaga-Maisonneuve

Le projet de règlement P-03-025 intitulé «Règlement modifiant le plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Mercier / Hochelaga-Maisonneuve (CO92 03386) et y incorporant le programme particulier d'urbanisme du site de l'hôpital Louis-H. Lafontaine» a été adopté par le conseil le 24 février 2003.

A la demande du conseil municipal, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation sur ce projet de règlement et rend accessible la documentation pertinente.

OBJET DE LA CONSULTATION

Le projet de règlement P-03-025 modifie les plans d'affectation du sol et des limites de hauteur et de densité du plan d'urbanisme de la ville de Montréal pour l'arrondissement de Mercier/Hochelaga-Maisonneuve et y ajoute un Programme particulier d'urbanisme portant sur le site de l'hôpital Louis-H. Lafontaine. Les terrains visés sont situés à l'est de la rue Beauclerck et au sud de la rue Sherbrooke.

La modification au plan d'urbanisme aura pour effet de permettre le développement des terrains adjacents à l'hôpital Louis-H. Lafontaine à des fins résidentielles. Le plan particulier d'urbanisme (PPU), visant la protection et la mise en valeur de l'ensemble institutionnel constitué des bâtiments, jardins et autres espaces verts de la propriété et la réalisation d'un projet de développement résidentiel verra à établir le concept d'aménagement et à poser les principes et orientations guidant l'élaboration des prescriptions réglementaires qui encadreront en arrondissement le développement du site.

DOCUMENTATION

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance du projet de règlement et de la documentation relative au projet sont invités à le faire dès aujourd'hui aux endroits suivants, aux heures habituelles d'ouverture :

- ❖ au bureau de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve, 5600, rue Hochelaga;
- ❖ à la bibliothèque Langelier, 6473, rue Sherbrooke Est
- ❖ à la Direction du greffe de la ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
- ❖ à l'Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe, bureau 1414 et sur son site internet : www.ocpm.qc.ca

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

L'OCPM convie les personnes et organismes intéressés à participer à l'assemblée de consultation publique :

Le lundi 31 mars 2003

19 h

Centre récréatif et communautaire (C.R.C.) Saint-Donat
3100, rue Arcand

La consultation publique se déroulera comme suit :

- La description du mandat de la commission et des règles de procédure;
- La description et l'explication du projet de règlement, suivies d'une période de questions;
- L'audition des opinions des personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le projet.

Renseignements : Luc Doray (514) 872-7048 (OCPM)

Montréal, le 12 mars 2003

M^e Jacqueline Leduc
Greffière

Publié le mercredi 12 mars 2003 dans le journal *Le Flambeau de l'Est*.